



# PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

## INNOVER PAR LE NUMÉRIQUE POUR L'AUTONOMIE

Le numérique s'impose comme un formidable outil au service de la ressource humaine : sous son impulsion, nos modèles de soins et d'accompagnement évoluent et vont progresser à grande vitesse.

**Le numérique est LE SUJET d'actualité dans la santé, le médico-social et l'éducation :** le plan i.santé de Madame la Ministre Agnès BUZYN, les appels à projets de la CNSA, les appels à projets de la quasi-totalité des Régions, les appels à projets des Agences Régionales de la Santé... c'est la profusion !  
Cherchons et trouvons le fil conducteur et fédérateur de ce jaillissement.

## L'ENJEU DU COLLOQUE

Fidèle à l'engagement de tous les colloques de la Fondation Jacques CHIRAC, cette 7<sup>ème</sup> édition aura pour objectif de démontrer que la mutation de fond par le numérique doit être portée en co-construction entre le monde médico-scientifique et le monde politico-législatif. Ainsi seront réunis, scientifiques, médecins, professionnels médico-sociaux, associations, institutionnels, parlementaires, décideurs gouvernementaux.

## PROFIL DES PARTICIPANTS



**Pluridisciplinarité :** scientifiques, médecins, professionnels de soin, de l'éducation, du médico-social, élus locaux et nationaux, institutionnels (MDPH, Conseils Départementaux, CCAS, ARS...), associations de personnes handicapées, de familles...



## LIEU DU COLLOQUE

Au 101 rue de l'Université, près des lieux de décision stratégique (Députés : ministères).



EXTRAIT DES MESSAGES

## PORTÉS PAR DEUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE



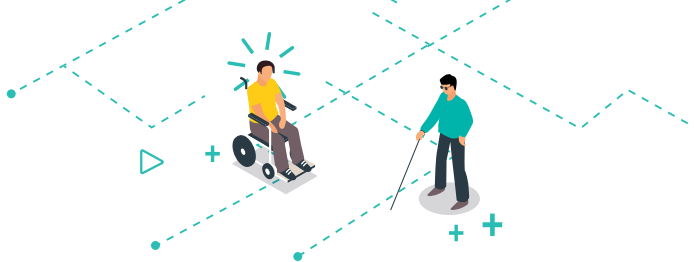
**Jean PAYSANT**

*L'idée est qu'il faut travailler ensemble de façon décloisonnée, car une évaluation pertinente dans le domaine handicap doit être pluri conceptuelle et nécessite une approche transdisciplinaire.*

**Antoine PIAU**

*L'équité dans la qualité et l'accès aux soins dépend de la cohérence entre le monde médico scientifique et législatif. Les besoins des patients et des soignants sont réels et nous devons sans tarder nous emparer de l'enjeu du numérique qui est un espace vierge massivement investi par des acteurs économiques plus ou moins scrupuleux.*





## L'ORGANISATEUR : le Conseil Scientifique de la Fondation Jacques CHIRAC et ses membres associés

Ce groupe de travail signe sa 7<sup>ème</sup> édition après avoir traité : l'autisme, les handicaps auditifs et visuels, le handicap moteur, le bien-être au travail des personnes handicapées, les 10 ans de la Loi de 2005 et le projet pour améliorer la Loi de 2005.

Une des avancées concrètes liée directement à ces colloques fut le décret rendant obligatoire le dépistage de la surdité en maternité pour les nouveaux nés.



L'œuvre de Jacques CHIRAC a débuté en 1971 avec l'ouverture d'un premier établissement pour enfants polyhandicapés en Corrèze. D'autres suivront, avec en parallèle de cette action du Député Jacques CHIRAC en Corrèze, l'action de l'homme politique national à l'origine des Lois de 1975 ; ainsi d'autres dispositifs seront mis en œuvre : IME, CAT, MAS, Foyers Occupationnels...

A l'origine sous forme associative, l'ensemble des établissements et services passera sous la forme de Fondation en 2006. C'est aujourd'hui un ensemble d'une vingtaine d'établissements, accueillant 1 200 personnes handicapées, accompagnées par 830 personnels qualifiés. Le périmètre d'implantation concerne 4 départements : la Corrèze, la Creuse, le Cantal et le Puy-de-Dôme.

En complément de la gestion de ses centres, la Fondation développe des actions de formation (nombreux contrats en alternance) et des actions de sensibilisation : colloque biennuel à Paris et régional à Clermont-Ferrand (ce dernier ciblant particulièrement le thème de l'autisme).